

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 5455 à 5464présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 12

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« Le motif économique ne peut résulter de la seule existence de l'accord et du refus du ou des salariés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	5455	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	5456	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	5457	de	M.	François ASENSI
Adt n°	5458	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	5459	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	5460	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	5461	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	5462	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	5463	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	5464	de	M.	André CHASSAIGNE